

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2009

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le 29 juin 2009, au lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Mme Christèle WILLER, Maire, suite à l'invitation adressée à tous les membres le 23 juin 2009 et affichée au panneau des publications à la même date.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Christèle WILLER, MM. Roger OBERMEYER, José MEYER (à partir de 20 h 10), Christophe GOETSCHY, Sébastien PETER, Mmes Eve GOETSCHY, Françoise BARRAUT, Marie-Jeanne BAUMANN, Véronique HERTER et Claudine MUNCH et MM. Bernard BOEGLIN, Rochdi BOUHELAL, Romain CHASSARD (à partir de 20 h 10).

ABSENTS EXCUSES :

Mme Pierrette ARDENTI qui a donné procuration à M. Bernard BOEGLIN
 M. Daniel ALLEMANN qui a donné procuration à M. Christophe GOETSCHY
 M. Romain CHASSARD qui a donné procuration à M. Rochdi BOUHELAL (jusqu'à 20 h 10)
 M. José MEYER qui a donné procuration à Mme Christèle WILLER (jusqu'à 20 h 10)

Mme le Maire ouvre la séance à 20 h 05 et souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes. Puis, le quorum étant atteint, elle invite les élus à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2009**
2. **AFFAIRES GENERALES**
 - 2.1 Indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor
 - 2.2 Délocalisation de la salle des séances du Conseil Municipal
 - 2.3 Délocalisation de la salle des mariages
3. **PERSONNEL COMMUNAL**
 - 3.1 Contrat C.A.E. « ATSEM »
4. **TRAVAUX 2009**
 - 4.1 Réfection du mur de soutènement et mise en place de l'assainissement au presbytère
5. **SALLE POLYVALENTE**
 - 5.1 Tarif préférentiel de location de la salle polyvalente en cas de défaillance technique
 - 5.2 Tarif de remplacement du matériel de cuisine
6. **ENVIRONNEMENT**
 - 6.1 O.N.F. : Convention de maîtrise d'œuvre, travaux patrimoniaux
7. **RAPPORT DES COMMISSIONS**
8. **DIVERS**

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2009

Après avoir rappelé les principales décisions prises lors de la séance susvisée et précisé qu'aucune remarque n'avait été faite au sujet du procès-verbal, Mme le Maire propose au conseil d'approuver ce dernier.

Après délibération, le procès-verbal de la séance du 30 mars 2009 est approuvé à l'unanimité des membres présents et est signé séance tenante.

2. AFFAIRES GENERALES

2.1 INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUE AU COMPTABLE DU TRESOR

Mme le Maire indique que par courrier en date du 27 avril dernier, Mme Anne-Marie KLEIN, Trésorier Principal a fait savoir que le Conseil Municipal devait délibérer pour l'attribution d'une indemnité de conseil. Ceci en application des dispositions de l'article 97 de la loi 82/213 du 2 mars 1982 et de décret 82/979 du 19 novembre 1982.

Elle propose au Conseil Municipal d'accepter le versement d'une indemnité de conseil à Mme Anne-Marie KLEIN, Trésorier Principal pour la durée du mandat en rémunération des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents approuve le versement d'une indemnité de conseil à Mme Anne-Marie KLEIN, Trésorier Principal pour la durée du mandat en rémunération des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

2.2 DELOCALISATION DE LA SALLE DES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme le Maire indique que dans le cadre des travaux prévus au niveau du bâtiment mairie-école (isolation et réfection de la toiture), le Conseil Municipal est tenu d'accepter la délocalisation de la salle des séances. C'est pourquoi elle propose que la tenue des réunions du Conseil Municipal se fasse dans la salle polyvalente durant les travaux du bâtiment mairie-école.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents approuve la délocalisation de la salle des séances durant les travaux du bâtiment mairie-école.

2.3 DELOCALISATION DE LA SALLE DES MARIAGES

Mme le Maire indique que le Conseil Municipal doit également se prononcer sur la délocalisation de la salle de célébration des mariages durant les travaux dans le bâtiment mairie-école. Elle propose que la célébration des mariages se fasse dans la salle polyvalente durant cette période. Elle précise que Monsieur le Procureur de la République en sera informé.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents approuve la délocalisation de la salle de célébration des mariages durant les travaux du bâtiment mairie-école.

Mme le Maire informe les conseillers que les archives ont été déménagées dans la salle Samadet au 1^{er} étage de la mairie et qu'un courrier en ce sens a été envoyé aux archives départementales.

2.4 MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme le Maire indique que suite à un courriel reçu de la part de Mme Anne Marie KLEIN, Trésorier Principal, il conviendrait de rajouter un point à l'ordre du jour : il s'agit du paiement du cadeau de départ à la retraite de Mme Jeanine KUGELIN.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents approuve le rajout d'un point à l'ordre du jour.

2.5 DEPART RETRAITE JEANINE KUGELIN

Mme le Maire informe l'assemblée du départ à la retraite de Mme Jeanine KUGELIN, ATSEM à l'école maternelle depuis octobre 1989. Afin de la remercier pour tout le travail accompli pendant 20 ans auprès des enfants de la Commune, Mme le Maire souhaite suivre la proposition de la commission scolaire qui a proposé d'offrir à Mme KUGELIN des bons Articom pour une valeur de 500 €.

Le Trésorier de Saint-Louis demande, pour légaliser le paiement de ces bons, une délibération exécutoire justifiant de l'attribution de ce cadeau.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents accepte la proposition de la commission scolaire d'offrir à Mme KUGELIN des bons Articom pour une valeur de 500 € pour son départ à la retraite.

3. PERSONNEL COMMUNAL

3.1 CONTRAT C.A.E. « ATSEM »

Mme le Maire indique que Mme Jeanine KUGELIN prendra sa retraite à compter du 1^{er} septembre prochain. Suite à l'annonce parue sur le site du centre de gestion du Haut-Rhin et au Pôle Emploi près de 45 offres d'emplois sont parvenues en mairie. Une dizaine de candidates ont été reçues pour des entretiens. Trois d'entre elles ont effectués une sorte de stage pratique à l'école maternelle à tour de rôle durant une demi-journée.

Après concertation avec l'équipe enseignante, Mme KUGELIN et la municipalité c'est la candidature de Mlle Stéphanie KIENTZ qui a été retenue à l'unanimité. Ceci en raison de ses qualités relationnelles avec les enfants.

Elle propose aux conseillers d'embaucher Mlle Stéphanie KIENTZ née le 11 septembre 1986 sous forme de C.A.E (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi) en tant qu'ATSEM à compter du 17 août prochain. Elle précise qu'elle travaillera à temps complet et de ce fait effectuera les heures de ménage à l'école.

La rémunération minimale à verser au bénéficiaire du C.A.E est égale au montant du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail effectuées (taux à la charge de l'Etat, taux dégressif selon les textes lors de la signature du C.A.E.).

L'embauche par le biais de ce contrat C.A.E. est un avantage pour la Commune qui perçoit une aide de l'état sous forme de prise en charge du SMIC brut horaire calculée au taux de 90 % sur la base de 24 heures/semaine.

Ce contrat est à durée déterminée d'un an sans engagement.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents accepte la conclusion par Mme le Maire d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi au profit de Mlle Stéphanie KIENTZ en tant qu'ATSEM.

4. TRAVAUX 2009

4.1 REFECTION DU MUR DE SOUTÈNEMENT ET MISE EN PLACE DE L'ASSAINISSEMENT DU PRESBYTERE

M. José MEYER quitte l'Assemblée

Mme le Maire indique que dans le but d'obtenir une subvention de la part du Conseil Général, le Conseil Municipal est tenu d'accepter les travaux de réfection du mur de soutènement et mise en place de l'assainissement du presbytère. Elle précise que ces travaux s'élèvent à un montant d'environ 15.760 € HT. MM. R.OBERMEYER et S.PETER fournissent des explications techniques à M. B.BOEGLIN.

M. José MEYER rejoint l'Assemblée

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents accepte les travaux de réfection du mur de soutènement et mise en place de l'assainissement du presbytère pour un montant d'environ 15.760 € HT.

5. SALLE POLYVALENTE

5.1 TARIF PREFERENTIEL DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE MME SCHOENLE

M. C. GOETSCHY fait part aux membres du Conseil Municipal d'une proposition de réduction du prix de la location de la salle polyvalente pour Mme Fernande SCHOENLE. En effet, lors de cette location, la machine à laver est tombée en panne. M. C. GOETSCHY propose de réduire de 100 € le prix de la location qui est actuellement de 310 €. La location sera facturée au prix de 210 €.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide d'accorder une remise de 100 € pour compenser le préjudice subit par Mme Fernande SCHOENLE. La location sera facturée au prix de 210 €.

5.2 TARIF DE REMPLACEMENT DU MATERIEL DE CUISINE

M. C. GOETSCHY informe l'assemblée qu'une feuille d'attribution du matériel de cuisine sera remise lors de chaque location tant pour la grande salle que pour le bar à partir de septembre 2009. Ce document indiquera un prix forfaitaire de remplacement en cas de perte ou de détérioration du matériel mis à disposition. Les prix ont été calculés par rapport au catalogue d'Ecotel et qu'ils seront réactualisés chaque année.

Suite aux questions de plusieurs conseillers, M. C.GOETSCHY indique qu'une nouvelle armoire sera mise en place pour le stockage du matériel de cuisine.

D'autre part Mme le Maire précise qu'après chaque location du matériel de cuisine est manquant. M.C.GOETSCHY fournit des exemples de prix.

Mme F.BARRAUT souhaite savoir si une vérification du matériel manquant sera effectuée après chaque location. Mme le Maire lui répond que Mme Raymonde HEINIMANN s'en chargera le lundi matin.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve la remise d'une feuille d'attribution du matériel de cuisine lors de chaque location tant pour la grande salle que pour le bar à partir de septembre 2009, qui indiquera le prix forfaitaire de remplacement en cas de perte ou de détérioration du matériel mis à disposition.

M. C.GOETSCHY indique également qu'une commande de vaisselle (48 assiettes, verres, tasses à café, couverts) pour le bar a été passée. Un nouveau percolateur a également été acheté.

6. ENVIRONNEMENT

6.1 O.N.F. : CONVENTION DE MAITRISE D'ŒUVRE, TRAVAUX PATRIMONIAUX

M. J.MEYER indique que ces travaux avaient déjà été approuvés lors d'une précédente réunion du Conseil Municipal.

7. RAPPORT DES COMMISSIONS

7.1 COMMISSION URBANISME

- **Demande de permis de construire accordée**

M. et Mme CARVALHO, construction d'une maison individuelle, cadastrée en section 17, parcelles 391/144, 392/45 et 394/146, rue de Hésingue

- **Demande de permis d'aménager modificatif accordée**

M. Nicolas BOULAIS et Mlle PLONEIS, pour une modification du plan de masse du lotissement rue des Ecureuils en vue de supprimer le sens de faitage du lot n°16.

- **Déclaration préalable accordée**

Références : DP 068061 09 D 0002
 Demandeur : M. Gilbert SCHMITT
 Objet : Panneaux solaires
 Localisation du terrain : Cadastré en section 1, parcelle 272 d'une superficie de 700 m²

Références : DP 068061 09 D 0003
 Demandeur : M. Flavio PRATI
 Objet : Panneaux solaires et velux
 Localisation du terrain : Cadastré en section 9, parcelle 29 d'une superficie de 703 m²

Références : DP 068061 09 D 0004
 Demandeur : M. Bernard BOEGLIN
 Objet : Fermeture partielle d'un hangar agricole en garage
 Localisation du terrain : Cadastré en section 2, parcelle 136 d'une superficie de 2416 m² - 1 rue Saint-Martin

Références : DP 068061 09 D 005
 Demandeur : M. Michel ZAUG
 Objet : Aménagement, agrandissement, remplacement Velux
 Localisation du terrain : Cadastré en section 3, parcelles 131/73, 133/74, 136/75 d'une superficie de 15.76 m², 38 rue de Wentzwiller

Références : DP 068061 09 D 006
 Demandeur : M. Rémy TSCHAMBER
 Objet : Création d'une fenêtre
 Localisation du terrain : Cadastré en section 1, parcelle 148, d'une superficie de 2416 m², 5 rue de Hégenheim

Références : DP 068061 09 D 0009

Demandeur : Mme Lesley VEAL
 Objet : Ravalement de façade – réparation du colombage – couverture de la terrasse
 Localisation du terrain : Cadastré en section 3, parcelle d'une superficie de 2600 m², 20 rue de Wentzwiller
 Références : DP 068061 09 D 0007
 Demandeur : M. Daniel CHASSARD
 Objet : Pose d'isolation thermique
 Localisation du terrain : Cadastré en section 16, parcelle n°386 d'une superficie de 914 m², 2 chemin d'Attenschwiller
 Références : DP 068061 09 D 0008
 Demandeur : Mme Michèle MONTENACH-BOUHELAL
 Objet : Peinture extérieure
 Localisation du terrain : Cadastré en section 1, parcelle 84 d'une superficie de 1660 m², 2a rue des Fleurs
 Références : DP 068061 09 D 0010
 Demandeur : Mme Caterina LAZZARA
 Objet : Mur de jardin
 Localisation du terrain : Cadastré en section 16, parcelle 429 d'une superficie de 693 m², 12 rue du Raisin
 Références : DP 068061 09 D 0011
 Demandeur : Mme Esther HUBER
 Objet : 2 fenêtres
 Localisation du terrain : Cadastré en section 1, parcelle 45 d'une superficie de 113 m², 11 rue des Fleurs
 Références : DP 068061 09 D 0012
 Demandeur : Crédit Mutuel, représenté par Monsieur François GRIENEGERGER
 Objet : Ravalement de façade
 Localisation du terrain : 2 rue de Hégenheim
 Références : DP 068061 09 D 0014
 Demandeur : Commune de Buschwiller
 Objet : Isolation et ravalement de façade, pose de 2 velux
 Localisation du terrain : Cadastré en section 3, parcelle 103, d'une superficie de 1.010 m², 3 rue de l'Eglise
 Références : DP 068061 09 D 0015
 Demandeur : Mme Lesley VEAL
 Objet : Ravalement de façade (changement de couleur)
 Localisation du terrain : Cadastré en section 3, parcelle d'une superficie de 2600 m², 20 rue de Wentzwiller

- **Permis de construire refusé pour la construction de maisons individuelles**

M. Nicolas BOULAIS, construction d'une maison individuelle, cadastrée en section 17, parcelle 365/176, 15 rue des Ecureuils

- **Droit de Prémption**

Demandeur : Maître Jean-Luc GIROD, Notaire à MULHOUSE
 Pour le compte de : Immobilière arc-en-ciel
 Au profit de : M. et Mme Alberto CARVALHO
 Localisation du terrain : Cadastré en section 17, parcelles n°291/144, 145 et 146, lot n°2 à détacher des parcelles précitées d'une superficie de 504 m²
 Prix de cette vente amiable: 85.000 € et 4.000 € de frais d'agence
 Demandeur : Maître Jean-Paul BROM, Notaire à HEGENHEIM
 Pour le compte de : Société SOVIA
 Au profit de : Monsieur Flavio PRATI, HESINGUE
 Localisation du terrain : Cadastré en section 1, parcelles n°272/87 superficie de 697 m²
 Prix de cette vente amiable: 210.000 € et 10.000 € de frais d'agence
 Demandeur : Maître MEURLET-KOHLER, Notaire à SAINT-LOUIS
 Pour le compte de : Monsieur et Madame RASTODER
 Au profit de : Monsieur BERNARD et Mademoiselle STUDER
 Localisation du terrain : Cadastré en section 17, parcelle n°339 d'une superficie de 649 m²
 Prix de cette vente amiable: 357.000 € et 7.000 € de frais d'agence

Demandeur : Maître Jean-Paul BROM, Notaire à HEGENHEIM
 Pour le compte de : Monsieur Serge SCHMITT
 Au profit de : Monsieur Jean-Jacques SCHMITT
 Localisation du terrain : Cadastré en section 3, parcelles n°99 et 102
 Prix de cette vente amiable: 45.000 €

Demandeur : Maître Jean-Paul BROM, Notaire à HEGENHEIM
 Pour le compte de : Monsieur et Madame Didier LANG
 Au profit de : Monsieur Antoine BELKLE
 Localisation du terrain : Cadastré en section 2, parcelle n°37
 Prix de cette vente amiable: 90.000 € dont le mobilier (45.000 €) et la commission d'agence 7.000 €

Demandeur : Maître Jean-Paul BROM, Notaire à HEGENHEIM
 Pour le compte de : Monsieur Hans SCHEURELL
 Au profit de : Epoux MARTIN
 Localisation du terrain : Cadastré en section 11, parcelle n°169/
 Prix de cette vente amiable: 550.000 € dont le mobilier (11.000 €)

Demandeur : Maître Jean-Paul BROM, Notaire à HEGENHEIM
 Pour le compte de : Monsieur FOLTZER
 Au profit de : Monsieur QUANDT et Mademoiselle HOLLER
 Localisation du terrain : Cadastré en section 1, parcelle n°135
 Prix de cette vente amiable: 15.000 €

Demandeur : Maître Jean-Paul BROM, Notaire à HEGENHEIM
 Pour le compte de : M. et Mme Didier LANG
 Au profit de : Monsieur QUANDT et Mademoiselle HOLLER
 Localisation du terrain : Cadastré en section 2, parcelle n°37, 8 rue de Hégenheim
 Prix de cette vente amiable: 253.000 € dont 18.000 € de mobilier et sus la commission d'agence de 12.000 €

• **Certificat d'urbanisme**

Références : CU 068061 09 D 1002
 Demandeur : Maître Guy GREWIS, Notaire à Mulhouse
 Objet : CU d'information
 Localisation du terrain : Cadastré en section 2, parcelle n° 70 d'une superficie de 117 m² au 8A rue de Wentzwiller

Références : CU 068061 09 D 1003
 Demandeur : Maître Jean-Paul BROM, Notaire à Hégenheim
 Objet : CU d'information
 Localisation du terrain : Cadastré en section 3, parcelle n° 184/70 d'une superficie de 785 m² au 38B, rue de Wentzwiller

Références : CU 068061 09 D 1004
 Demandeur : Maître Jean-Paul BROM, Notaire à Hégenheim
 Objet : CU d'information
 Localisation du terrain : Cadastré en section 1, parcelle n° 272/87 d'une superficie de 697 m² au 23, rue de Hésingue

Références : CU 068061 09 D 1005
 Demandeur : Maître MEURLET-KOHLER, 4 rue de Vieux-Brisach, 68300 Saint-Louis
 Objet : CU d'information
 Localisation du terrain : Cadastré en section 17, parcelle n° 339 d'une superficie de 649 m² au 39 rue des Ecureuils

Références : CU 068061 09 D 1006
 Demandeur : Maître BROM, 2 rue des Vignes, 68220 HEGENHEIM
 Objet : CU d'information
 Localisation du terrain : Cadastré en section 2, parcelle n° 37, d'une superficie de 686 m² au 8 rue de Hégenheim

M. R.OBERMEYER indique que les travaux du nouveau cimetière commenceront mi-juillet, il s'agira d'en élargir l'allée.

Il indique ensuite que les travaux d'isolation et de rénovation de la toiture du bâtiment mairie-école commenceront très prochainement. La société TRAPP de HEGENHEIM a été choisie pour les travaux de toiture. Il précise que la Municipalité souhaite pour l'avenir essayer à améliorer l'isolation du bâtiment pour qu'il devienne BBC (Bâtiment Basse Consommation). La société ECHAF SERVICE sera chargée de la mise en place de l'échafaudage et la société VLYM de BARTENHEIM a été retenue pour la réfection des corniches.

Suite aux récentes inondations, rue des Ecureuils, il a été décidé d'un commun accord avec M. GEORGENTHUM de SOVIA d'ajouter des tabourets siphons dans la rue. Il précise également que la construction d'un barrage d'orage va s'avérer nécessaire, rue de Wentzwiller et que ce projet est à l'étude.

Le problème du puits perdu du lotissement des Prés Verts n'a pas encore résolu, un rendez-vous avec MM. KARADAG et LUSY a été prit pour le 7 juillet.

M.R.OBERMEYER indique qu'une réunion avec la Société INTELEC et le Conseil Général au sujet de l'étude de sécurité concernant la traversée du village est prévue le 10 juillet prochain.

Pour finir M.R.OBERMEYER indique que M. LATSCHA, Adjoint au Maire de HESINGE, est venu présenter un projet intercommunal de piste cyclable qui passerait de HESINGUE à BUSCHWILLER par les chemins ruraux, en ayant la possibilité de rejoindre BLOTZHEIM. La Commune pourrait percevoir une subvention de la part du Conseil Général jusqu'à 90 % du montant du projet. Un accord de principe a été donné afin que la Commune de HESINGUE puisse lancer le projet. Mais celui-ci sera étudié en fonction de la subvention et du coût réel.

7.2 COMMISSION ENVIRONNEMENT

M.J.MEYER procède à la lecture du projet d'arrêté sur les nuisances sonores que chaque conseiller a reçu en même temps que l'invitation pour la réunion. Il demande ensuite à l'assemblée si elle souhaite formulée des remarques. Il précise que ce projet a longuement été étudié en commission et qu'il est en règle avec le Code Général des Collectivités Territoriales mais aussi du Code Pénal et du Règlement Sanitaire Départemental. Les horaires où le bruit sera autorisé sont les suivants : du lundi au vendredi de 07 h 30 à 19 h 30 (avec interruption de 12 h 00 à 13 h 00) et le samedi de 08 h 00 à 19 h 00 (avec interruption de 12 h 00 à 13 h30). Les conseillers débattent ensuite sur ces horaires qui seront finalement retenus. Mme le Maire précise qu'il s'agit d'un projet d'arrêté et que ce dernier n'a pas encore été signé.

M.J.MEYER indique ensuite que des bacs beiges et verts seront retirés momentanément du cimetière et de la salle polyvalente car ils sont rarement pleins. Il rappelle que la Commune paye les ordures ménagères en fonction du nombre de bacs mis à disposition.

7.3 COMMISSION SALLE POLYVALENTE

M. C.GOETSCHY indique aux conseillers que le devis pour la réparation de l'ancienne horloge a été signé.

7.4 COMMISSION SECURITE

M.S.PETER indique à l'assemblée que la partie basse du mur, le crépi du garage ainsi que l'assainissement du presbytère seront réalisés prochainement par l'entreprise Peter Impex de KEMBS. Le traitement de la charpente à été accepté et sera réalisé par l'entreprise Fennec le 30 juin.

M.S.PETER indique ensuite que trois nouveaux poteaux d'incendie ont été installés, l'un dans la rue des Fleurs, le second dans la rue du Jura, le troisième dans la .rue du Golf. Ce dernier sera prit en charge par le S.I.A.E.P. Suite aux inondations il a été constaté que le poteau au niveau du 39 rue de Wentzwiller était hors service il sera également remplacé prochainement.

Deux cendriers ont été commandés, l'un pour l'arrêt de bus près du dépôt des pompiers et l'autre pour l'entrée de la maison communale. Des panneaux interdits aux chiens pour la maison communale et pour la salle polyvalente seront également commandés prochainement.

M.S.PETER indique également que les Brigades-Vertes seront contactées au sujet du stationnement d'un camping-car et d'un camion rue des Vosges.

Une réunion avec les jeunes a également eu lieu le 26 juin dernier, il a été décidé de l'aménagement d'un terrain de pétanque. Plusieurs jeunes se sont portés volontaires.

7.5 COMMISSION SCOLAIRE

M. R.CHASSARD a indiqué que plusieurs commandes sont en cours pour l'achat de mobilier. Il indique ensuite que le nombre de places disponibles au périscolaire pour les élèves de BUSCHWILLER est passé à 12 enfants au lieu de 8 par jour. Il précise que de nombreuses demandes sont parvenues en mairie et que certains créneaux horaires sont complets.

7.6 C.C.A.S

Mme E.GOETSCHY indique aux conseillers que de nombreuses personnes se rendent à la permanence sociale du mardi soir pour divers problèmes.

Elle indique également que le C.C.A.S a réalisé des panneaux de sécurité en partenariat avec l'école. Ces derniers seront prochainement mis en place.

Mme le Maire remercie les membres du C.C.A.S pour le travail effectué depuis un an, mais également pour leur grande disponibilité.

7.7 RAPPORT SUR LES ONDES ANTENNE TELEPHONIE MOBILE

Suite à la demande de Mme le Maire M.R.BOUHELAL fait un résumé succinct sur le rapport de mesures des champs électromagnétiques émanant de l'antenne-relais placée sur le territoire de la Commune. Il indique qu'à la demande de Mme le Maire, un rapport de mesures d'exposition aux ondes électromagnétiques émanant de l'antenne relais de téléphonie mobile a été commandité par la société Orange. Ce rapport a été réalisé par les soins d'une société privée sise à Chassieu dans le Rhône. En bref ce rapport inclue un grand nombre de mesures faites à différents endroits de la commune, en particulier dans le bâtiment Mairie-Ecole et dans la rue du Golf et l'Allée des Cerisiers, lieux les plus exposés et qui pourraient poser problème. L'objectif de ce rapport est de vérifier que les émissions se situent dans les normes imposés par loi et non pas de tirer des conclusions quant à l'innocuité des ces ondes. En effet, le rapport conclue que les émissions sont nettement en dessous des normes. Le rapport s'appuie sur le décret Jospin du 3 Mai 2002, recommandation de l'U.E de 1999, qui limite l'exposition a 41, 58 et 61 V/m pour les signaux de téléphonie mobile correspondant respectivement des fréquences d'émission de 900, 1800 et 2100Mhz). Ces normes, invalidées par des décrets plus récents (décret 2006-1278 du 18 Octobre 2006,) imposant 3 volt / mètre sont largement contestées par un certain nombre d'associations s'opposant aux antennes-relais. A BUSCHWILLER le niveau d'exposition est conforme à ces deux décrets. Malgré la tenue d'une réunion entre opérateurs, associations, et les ministères concernées (santé et environnement), il règne un certain flou, entretenu entre-autre, par les scientifiques qui n'arrivent pas à s'accorder sur l'impact nocif de ces ondes. Le Grenelle des ondes (23 mai 2009) n'est malheureusement pas arrivé à tirer des conclusions convaincantes pour tous les participants. A la suite de sa tenue, la recommandation a été faite d'attendre les conclusions de deux rapports (études de l'agence française de la sécurité sanitaire et étude européenne) qui devraient être rendues en septembre 2009. Le Conseil Municipal recommande d'attendre les conclusions de ces rapports avant d'ouvrir un débat sur le sujet. Une présentation plus détaillée sera faite lors d'une prochaine réunion.

8. DIVERS

- Mme le Maire remercie toutes les personnes présentes lors des élections européennes.
- Mme le Maire indique aux conseillers que des cartes de félicitations ont été adressées à Sœur Benjamine HASSLER et Sœur Marie-Scholastique PETITDEMANGE au nom du Conseil Municipal. Ces dernières ont respectivement fêté leurs 70 et 75 ans de vie religieuse.
- Mme le Maire indique que les Brigades- Vertes sont intervenues à plusieurs reprises dans la Commune ces derniers temps et elle les remercie pour leur disponibilité et leur réactivité. Ces interventions ont tout particulièrement concerné deux affaires : la construction d'une cabane sans autorisation sur un terrain privé, ce qui a engendré des nuisances sonores et du camping-fête sans autorisation avec la dégradation d'une parcelle communale, du feu en bordure de forêt ainsi que la coupe d'arbres. Elle fournit ensuite des explications sur ces affaires, en précisant que la personne en cause dans la seconde affaire a accepté de venir faire la vaisselle lors du petit déjeuner du 12 juillet avec 5 autres jeunes. Mme le Maire précise qu'elle a souhaité donner une chance à ces jeunes par le biais de ce travail d'intérêt général.
- Mme le Maire remercie toutes les personnes ayant apporté leur aide lors des inondations et coulées de boues du mois du mai dernier.
- Mme le Maire indique que l'abonnement de Distribus sera désormais payant pour les collégiens et s'élèvera à un montant annuel de 80 €. Le tarif de l'abonnement pour les lycéens a quant à lui été revu à la baisse, soit 80 € annuel au lieu de 120 €. Cette décision a été prise lors d'une réunion à la C.C.3.F. Elle indique, qu'en contrepartie, des horaires de bus ont été aménagés afin de permettre aux élèves concernés de se rendre avec le Distribus au périscolaire de Hégenheim entre midi et deux et pour 16 heures. Jusqu'à présent, le ramassage était assuré par le minibus du périscolaire (8 places). Mme le Maire précise que grâce à cet abonnement les collégiens et lycéens pourront prendre le bus de façon illimitée. Toujours dans un but d'améliorer le service, une demande a été faite pour une ligne de bus dans la rue de Hésingue.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Mme le Maire lève la séance à 21 h 30.

Signature des membres présents